

HARMONIE MUTUELLES ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE VOL A VOILE D'ANGERS ORGANISENT UNE JOURNEE DE DECOUVERTE DU VOL A VOILE POUR DES PERSONNES HANDICAPEES MOTEUR

Paris, le 1^{er} juin 2012 – **Le 16 juin 2012, l'union Harmonie Mutuelles et l'Association Sportive de Vol à Voile d'Angers (ASVV) organisent, dans le cadre d'un partenariat, une journée « handiplaneur ». Le but de cette journée est de permettre à une quinzaine de personnes présentant un handicap moteur l'accès au sport et au loisir par la pratique du planeur.**

Harmonie Mutuelles, acteur global de santé, en accord avec ses valeurs humanistes et de solidarité, met en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap. Selon les résultats de l'Observatoire « *Regard sur le handicap* », réalisé par Harmonie Mutuelles et Mode-H Europe, en novembre 2011, l'intégration des personnes handicapées passe par plus d'accessibilité et de mobilité (35%). Au-delà de l'accessibilité aux lieux publics / privés ou aux transports en commun, **l'intégration des personnes handicapées passe aussi par l'accessibilité à la culture et aux loisirs.**

C'est dans cet esprit d'ouverture de la pratique du vol en planeur aux personnes à mobilité réduite qu'Harmonie Mutuelles accompagne aujourd'hui le projet de l'Association Sportive de Vol à Voile d'Angers (ASVV). Le vol à voile est une discipline exigeante, collective, et un sport en parfaite symbiose avec la nature. **Harmonie Mutuelles et l'ASVV veulent ainsi rendre accessible cette pratique sportive aux personnes présentant un handicap**, pratique qui les met à "armes égales" par rapport aux personnes valides.



Le 16 juin 2012, **Harmonie Mutuelles et l'Association Sportive de Vol à Voile d'Angers (ASVV)**, dans le cadre d'un partenariat, organisent - sur le terrain **d'Angers-Marcé** - une journée dédiée à la pratique du planeur pour une quinzaine personnes en situation de handicap moteur.



L'objectif de cette journée est de **faire découvrir à des personnes présentant un handicap des membres inférieurs la pratique du vol à voile et de passer à terme le brevet de pilote de planeur :**

- faire découvrir le vol en planeur à l'occasion de vols de découverte ;
- permettre la formation au pilotage avec pour finalité de voler seul au sein de l'association ;
- offrir des coûts de pratique identiques à ceux des pilotes valides en ne répercutant pas le surcoût induit par l'équipement spécifique.

À l'occasion de cette journée, Antoine Motillon, instructeur vélivole à Beynes (78) et Laurent Mourrier, pilote vélivole de Rennes (35), eux-mêmes handicapés, livreront leur propre expérience et réaliseront des vols dans un planeur bi-place spécialement équipé de commandes manuelles, supplantant les habituelles commandes actionnées par les pieds.

Programme de la journée :

10h00 : Accueil

10h30 -12h00 : Présentation du vol en planeur adapté par deux pilotes handicapés brevetés.

12h00- 13h00 : Pause-Déjeuner.

13h00-18h00 : Visite des installations, simulateur de vol puis vol d'initiation en planeur bi-place.

A propos d'Harmonie Mutuelles

Harmonie Mutuelles est une union regroupant les mutuelles Harmonie Mutualité, Mare Gaillard, Mutuelle Nationale Aviation Marine (MNAM), Mutuelle Existence, Prévadiès, Santévie, SMAR et SPHERIA Val de France.

Cette union représente :

- 4,6 millions de personnes protégées
- 35 200 entreprises gérées
- 4 800 collaborateurs
- 342 agences
- 2,5 milliards d'euros de cotisations santé.

Dans le cadre de cette union, Harmonie Mutualité, Prévadiès, Mutuelle Existence, Santévie et SPHERIA Val de France fusionneront à fin 2012 pour construire ensemble la 1ère mutuelle santé de France : Harmonie Mutuelle.

Objectifs :

- Faciliter l'accès à une couverture globale de santé
- Faciliter l'accès à l'offre de soins et de services
- Promouvoir un fonctionnement démocratique
- Développer son implantation, en maintenant une proximité locale avec ses adhérents
- Défendre les valeurs mutualistes

La Mutuelle Mare Gaillard, La MNAM et la SMAR, mutuelles actuellement membres de l'union Harmonie Mutuelles, ne fusionneront pas mais conservent toute leur place au sein de l'union.

A propos de l'Association de vol à voile d'Angers

C'est en 1931 que le vol à voile naît à Angers. Installée d'abord à Avrillé, cette activité aéronautique migre, en 1935, vers les coteaux du Layon plus propice au vol de pente avant de revenir à Avrillé après la guerre. De plus en plus enclavée en zone urbaine et profitant de la création d'une plate-forme aéroportuaire dans le canton de Seiches sur le Loir, l'Association de Vol à Voile d'Angers (ASVV) s'installe dans ses locaux actuels, en face de l'aéroport d'Angers-Loire, en septembre 1998.

L'ASVV est une association loi de 1901 qui a pour but principal de permettre à ses membres actifs la pratique du vol à voile sous toutes ses formes et notamment l'obtention du brevet de pilote de planeur. L'ASVV compte une centaine de membres et treize planeurs. Elle héberge une douzaine de planeurs privés.

En 2011, l'ASVV a totalisé 4 000 heures de vol, 2 235 lancements au treuil (permettant de faire décoller les planeurs), et près de 200 000 km parcourus en vol au-dessus de la campagne de tout l'ouest de la France.

Relations Presse d'Harmonie Mutuelles - Agence Wellcom

Marlène Droulin / Marion Obadia / Cécile Soubelet

mdr@wellcom.fr / mo@wellcom.fr / cs@wellcom.fr - Tél. : 01 46 34 60 60